

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/03/2025 - 2403 - 2022 B 00981 - 918 702 457 - A2P Consulting

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Dénomination sociale

A2P CONSULTING

SIREN

918702457

Date d'immatriculation au Greffe

N° DU DÉPÔT

Exercice

Adresse

Date début

Date fin

27/08/2022 31/12/2023

LE GREFFIER

4, Rue du Kleeberg - 68118 HIRTZBACH

ACTIF

Capital souscrit non appelé	(I)	-	0	-
Frais d'établissement		-	-	-
Frais de développement		-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-
Fonds commercial (dont droit au bail)		-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Terrains		-	-	-
Constructions		-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-
Immobilisations en-cours		-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-
Particip. évaluées selon la méth. de mise en équivalence		-	-	-
Autres participations		-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
TOTAL	(II)	-	-	-
Matières premières, approvisionnements		-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-
Marchandises		-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-
Clients et acomptes rattachés (3)		-	-	-
Autres créances (3)		-	-	-
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-
V.M.P. (dont actions propres)		-	-	-
Disponibilités		6 581,00	-	6 581,00
Charges constatées d'avance (3)		-	-	-
TOTAL	(III)	6 581,00	-	6 581,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(IV)	-	0	-
Primes de remboursement des emprunts	(V)	-	0	-
Ecarts de conversion actifs	(VI)	-	0	-
TOTAL GENERAL	(I à VI)	6 581,00	-	6 581,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Dénomination sociale

Date début

Date fin

A2P CONSULTING

Exercice

27/08/2022

31/12/2023

SIREN

918702457

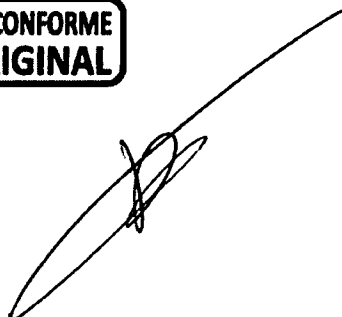
Adresse

4, Rue du Kleeberg - 68118 HIRTZBACH

PASSIF

Capital social ou individuel (1)	1 000,00	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	-	-
Ecart de réévaluation (2)	-	-
Réserve légale (3)	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (3)	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
RESULTAT D'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 744,00	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	5 744,00	-
Produit des émissions de titre participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	837,00	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance (5)	-	-
TOTAL (IV)	837,00	-
Ecarts de conversion passifs (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I à V)	6 581,00	-
	0	0
(1) Ecarts de réévaluation incorporé au capital		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
	Ecart de réévaluation libre	
	Réserve de réévaluation (1976)	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	-	-

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



Dénomination sociale : A2P CONSULTING
 Exercice : 27/08/2022 - 31/12/2023
 SIREN : 918702457
 Adresse : 4, Rue du Kleeberg - 68118 HIRTZBACH

CERTIFIÉ CONFORME
 À L'ORIGINAL

COMPTE DE RESULTAT

Ventes de marchandises		-	-	-
Production vendue	biens	-	-	-
	services	6 402,00	6 402,00	-
Chiffre d'affaires nets		6 402,00	6 402,00	-
Production stockée		-	-	-
Production immobilisée		-	-	-
Subventions d'exploitation		-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		-	-	-
Autres produits (1) (11)		-	-	-
Total des produits d'exploitation (2) (1)		-	6 402,00	-
Achat de marchandises (y compris droits de douane)		-	-	-
Variation de stock (marchandises)		-	-	-
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		-	-	-
Variations de stock (matières premières et approvisionnement)		-	-	-
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		-	14,00	-
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-	-
Salaires et traitements		-	-	-
Charges sociales (10)		-	807,00	-
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	-	-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-	-
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-	-
Autres Charges (12)		-	-	-
Total des charges d'exploitation (4) (1)		-	821,00	-
Bénéfice attribué ou perte transférée (8)		-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (16)		-	-	-
Produits financiers de participation (5)		-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (5)		-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-	-
Différences positives de change		-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
Total des produits financiers (7) (16)		-	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	-	-
Intérêts et charges assimilés (6)		-	-	-
Différences négatives de change		-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		-	-	-
Total des charges financières (10) (16)		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-	-
Total des produits exceptionnels (7) (16)		-	-	-
Charges exceptionnelles sur opération de gestion (6bis)		-	-	-
Charges exceptionnelles sur opération en capital		-	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-	-
Total des charges exceptionnelles (7) (16)		-	-	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (13)		-	-	-
Impôts sur les bénéfices (10)		-	837,00	-
TOTAL DES PRODUITS (1 + 11 + 16 + 17)		-	6 402,00	-
TOTAL DES CHARGES (2 + 12 + 13 + 14 + 15 + 18)		-	1 658,00	-
(1)		Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	-	-
(2) dont :		Dont produits de locations mobilières	-	-
(3) dont :		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	-	-
(4) dont :		Credit-bail mobilier	-	-
(5) dont :		Credit-bail immobilier	-	-
(6) dont :		Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	-	-
(6bis) dont :		Dont produits concernant les entreprises liées	-	-
(7) dont :		Dont intérêts concernant les entreprises liées	-	-
(8) dont :		Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	-	-
(9) dont :		Dont transferts de charges	-	-
(10) dont :		Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	807,00	-
(11) dont :		Dont redevances pour concessions de brevets, licences (produits)	-	-
(12) dont :		Dont redevances pour concessions de brevets, licences (charges)	-	-
(13) dont :		Primes/cotisations facultatives	-	-
(14) dont :		personnelles obligatoires	-	-

A2P CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros

COPIE

Siège social : 4 Rue du Kleeberg 68118 HIRTZBACH
Registre du commerce et des sociétés de Mulhouse – 918 702 457

Décision de l'associée unique gérante du 28 Juin 2024

Le 28 juin 2024,
A HIRTZBACH,

La soussignée, Aline PICENNI (née PREVOT), associée unique et gérante de la société A2P CONSULTING, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

Elle a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui se traduisent par un bénéfice de 4 744 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 4 744 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 5 %, soit 237 euros.
- Au poste report à nouveau pour un montant de 4 507 euros.

AP

TROISIEME DECISION

L'associée unique constate, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, déclare avoir conclu ou exécuté les conventions réglementées suivantes :

- Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé :

Il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.

- Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont continuées lors de l'exercice écoulé :

Il n'a été poursuivi aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.

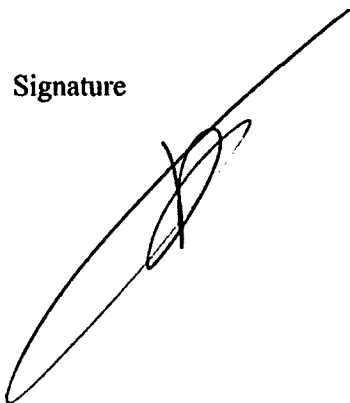
De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait en 3 originaux,

À HIRTZBACH

Le 28/06/2024

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape with a horizontal line extending to the right.